

Ecole élémentaire publique
« La Sablière » 17390 LA TREMBLADE

Mairie de La Tremblade

M. GUERIN Dominique, Directeur

Mme OSTA-AMIGO Laurence, Maire

à
Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Protocole sanitaire **Réouverture de l'école**

Le retour à l'école s'appuie sur un cadre national. Le protocole sanitaire repose sur les cinq principes généraux :

- **Maintenir la distanciation physique**
- **Appliquer les gestes barrières**
- **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

Calendrier

- **Mardi 5 mai** réunion en Mairie + Visioconférence avec Mme l'Inspectrice de l'éducation nationale
- **Lundi 11 mai** journée de pré-rentree pour les enseignantes afin d'organiser l'accueil des élèves dans de bonnes conditions.
- **Mardi 12 mai** rentrée des élèves selon le calendrier déjà diffusé

La vigilance des familles

Les parents s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école en cas d'apparition de symptômes chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Vous êtes invités à prendre la température de votre ou vos enfant(s) avant le départ à l'école (celle-ci ne doit pas dépasser 37.8°C).

Les conditions sanitaires

La circulation à l'école

L'accès à l'école est interdit pour les parents. Les élèves seront pris en charge par l'enseignant aidé par 2 employés municipaux mis à disposition par la commune sous le préau pour le nettoyage des mains dans le point d'eau le plus proche de leur classe et rejoindront leur classe selon le cheminement indiqué par l'enseignant (trajets habituels avec respect de la distanciation). Les parents devront laisser l'enfant dans la cour et **repartir immédiatement** pour éviter au maximum les points de contact.

La police municipale et un élu communal se tiendront devant le portail pour faire respecter cette consigne.

Nettoyage et Aération

Les salles de classe et les sanitaires seront nettoyés deux fois par jour (midi et soir) en respectant le protocole sanitaire, et seront aérés pendant 10 minutes avant l'arrivée des élèves en classe, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

La distanciation sociale

Pour limiter le brassage des élèves, des horaires échelonnés et une circulation adaptée dans les locaux sont mis en place.

Les élèves seront pris en charge par l'enseignant ou un agent sur les différents points d'eau pour le nettoyage des mains. Des cerceaux ou autre marquage au sol seront placés au sol afin de permettre aux enfants d'attendre en respectant la distanciation nécessaire.

Ils seront accueillis ensuite dans les classes. L'espace de la classe sera repensé et la distanciation sociale d'un mètre sera respectée entre chaque élève.

Les mêmes aménagements concerneront la pause méridienne (espace aménagé et distanciation sociale respectée).

Les récréations seront faites par classe, sur un temps court avec des règles précises à respecter.

Le lavage des mains

Le lavage des mains (eau, savon liquide, papier à usage unique) se fera à l'arrivée à l'école, après chaque récréation, avant et à la fin des repas, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; autant que de besoin après avoir manipulé des objets et le soir avant de repartir.

L'école comporte 4 points d'eau avec distributeur de savon et distributeur de papier à usage unique.

Il sera veillé chaque jour à ce qu'il n'y ait pas de rupture de stock.

Le respect de l'ensemble des gestes barrières fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à chaque âge des élèves.

Les masques

Les enseignantes auront à leur disposition du gel hydroalcoolique et des masques, mis à disposition par le ministère de l'Éducation Nationale. Elles s'engagent à le porter au sein de la classe même lorsque les distanciations sociales peuvent être respectées.

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque ceux-ci seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Un élève présentant des symptômes malades sera isolé sous la surveillance d'un adulte et portera un masque jusqu'à sa prise en charge par les responsables.

L'organisation pédagogique

Emploi du temps

L'emploi du temps des élèves présents à l'école est celui en vigueur habituellement
Pour les enfants restant à la maison, le travail s'effectuera dans les mêmes conditions que celles mises en place depuis le 16 mars (télétravail).

Dans la classe

Pendant la classe, il sera veillé au respect des gestes barrières et des distanciations physiques, à l'absence d'échange d'objet personnel et il sera proscrit l'utilisation de matériels collectifs.

Les récréations

Les temps de récréation seront adaptés à la situation et échelonnés.
Pendant les récréations, les jeux de contact et de ballons seront proscrits et tout ce qui implique des échanges d'objets. L'utilisation des jeux et installation d'extérieurs avec points de contact sera neutralisée. Il sera proposé des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrières et la distanciation physique.

La restauration scolaire

La restauration se fera en salle de cantine comme d'habitude. Le respect des mesures sociales de distanciation s'appliquera dans tous les contextes et tous les espaces. La gestion des matériels collectifs (couverts, brocs d'eau...) sera adaptée pour limiter les contacts.

Le lavage des mains sera organisé avant et après chaque repas.

Le nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) avant l'arrivée es élèves puis entre chaque utilisateur sera assuré.

Procédure de gestion d'un cas suspect

En cas de symptômes évocateurs chez un élève (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, sensation de fièvre...), la conduite à tenir sera :

- Isolement immédiat avec un masque en salle informatique sous la surveillance d'un adulte
- Prise de température
- Appel sans délai de la famille pour qu'ils viennent chercher l'élève en évitant strictement tout contact avec un autre élève ou adulte.
- Engagement des personnes responsables de l'enfant à suivre la procédure (éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant...)
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale.
- Nettoyage et désinfection par un agent des locaux et objets touchés dans les 48 heures précédentes par l'élève malade.

La situation que nous vivons est inédite et la fin d'année scolaire ne sera pas la même que l'année dernière. Ensemble, nous allons permettre à nos enfants de se projeter avec confiance vers l'avenir.

Le Directeur - D. GUERIN



Le Maire - L. OSTA-AMIGO

